

Crémation + Inhumation... et cimetières paysagés

*Une sépulture **visualisable** constitue la trace essentielle du défunt pour pouvoir l'**évoquer** et par là même et au-delà du travail de deuil des proches, créer un trait d'union entre le passé et le présent qui nourrit et maintient les liens transgénérationnels et sociétaux voir sociaux.*

Puis viendra le temps de l'oubli. L'oubli libérateur que la « gestion des morts » ne devra pas venir troubler.

L'inhumation est fort à propos en permettant la dissolution du défunt au sein de la nature sans plus d'interventions et dans le temps de l'oubli.

Conjuguer Crémation et Inhumation est possible, bien que ce ne fut pas envisagé par le passé.

La conception des tombes, l'espace et le caractère du cimetière sont à repenser dans la logique de la crémation : avec un corps devenu petit, léger et inhumé dans une sépulture à sa dimension, elle permet de nouvelles configurations de cimetières paysagés.

Cimetières et cendres

Un pari à double étage
sur le développement de la crémation
et sur le retour, après un siècle d'hygiénisme, à la sépulture en pleine terre.

Des tombes cinéraires en pleine terre pour conjuguer INHUMATION et CRÉMATION (in-humation des cendres)



Le concept de sépulture, appelé « minitombe » et développé par In terra®, a été salué par un Prix de l'Innovation des Maires et des Collectivités territoriales en 2011 et est soutenu par la Fédération Française de Crémation.

Il s'agit d'inhumer les cendres en pleine terre et de déposer une plaque au sol pour en marquer l'emplacement.

C'est une simple reprise du cercueil en terre, adaptée pour un défunt réduit en cendres.

Le tout est dans le cadre du cimetière, avec une garantie de pérennité, de légalité et une sécurisation de la plaque.

Cela donne une tombe minimaliste (familiale pour 4 défunts) qui remplit pleinement ses fonctions avec discrétion et modestie.

Rappelons que le terme « humanité » signifie « ensevelir » (humarer :ensevelir) et que la tombe, à travers son rôle évocateur, est un élément fondateur de notre patrimoine et un élément essentiel au bien être psychique des proches.

La plaque posée au sol de 20x25cm a valeur de « plaque tombale », tant d'un point de vue symbolique que d'un point de vue légal.

Son insertion dans un jardin paysagé ne minéralise pas et n'entache pas les qualités paysagères du lieu.

Popularisation de la crémation

Tendance lourde en faveur de la crémation en France :

18% en 2000, plus de 30% en 2010 (le Nord-Est de l'Europe est à 75%)

- Souhait d'obsèques faciles, légères, sans souci.
- Choix forcé par contraintes budgétaires et/ou d'offres insuffisantes en cimetière (Paris 45%)
- Choix culturel/culturel (Strasbourg 75%, Castres 8%)

Impact loi 2008 :

Les cendres vont prioritairement au cimetière et ne peuvent plus rester « à la maison » .

- D'où, une demande plus forte en cimetière
- Et d'où la nécessité d'accueillir en cimetière un nombre croissant de défunts incinérés qui ont le besoin spécifique d'un lieu de mémoire familiale (exclusion de la dispersion, priorité à la sépulture classique)

Une tendance qui ne doit pas être une impasse pour certains :

« Je suis traditionaliste, j'aurais aimé une sépulture classique en pleine terre mais je vais opter pour la crémation parce que c'est sans souci, ça ne demande pas de préparatifs, c'est moins cher. Je ne souhaite pas être dispersé pour que mes proches gardent un souvenir, mais ils ne pourront pas me garder à la maison. Que me propose le cimetière qui corresponde à nos traditions d'inhumation et qui soit adapté aux cendres ? »

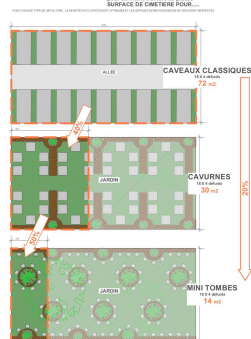
La tombe cinéraire peut être une passerelle pour mieux faire accepter la crémation par des personnes très traditionalistes.

Aux mairies de relever le défi du nombre et de proposer des sépultures acceptables par tous

Du point de vue de la Mairie

Un mode de sépulture bienvenu

Cimetière à très forte densité, donc à faible consommation d'espace



1m2 par défunt dans un cimetière classique très optimisé - circulation comprises.

2,4 m2 par défunt pour des cavurnes

0,2 m2 par défunt pour des tombes cinéraires.

On est dans un rapport de 5 pour 1 en terme de place entre une tombe à cercueil et une tombe cinéraire.

Absence d'étude hydrogéologique préalable

Pas de risque de contamination des eaux
Possibilité d'implantation en zone humide

Absence d'allées

Une minéralisation de l'espace, de ce fait, encore réduite
Pas d'utilisation de désherbant

Pas de détérioration des espaces traités lors d'implantations nouvelles

Pas d'allées pour engins lourds
Tout est manuable

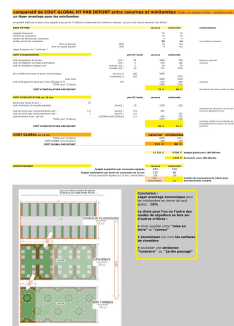
Comblent l'absence de sépulture en pleine terre pour les cendres

La sépulture en pleine terre est la sépulture la plus traditionnelle, du moins dans l'esprit des gens.
Pas de proposition existante de sépulture en pleine terre pour les cendres à part les concessions pour enfouissement d'urne (problème d'exhumation)

Des temps de concessions respectueux

Il faut envisager la fin des concessions ultra courtes imposant un turn-over serré pour cause d'investissement lourd en trop petit nombre (columbarium) ou de manque de disponibilité foncière.
Le temps d'une mémoire familiale de 50 ans correspondant à 2 générations peut être respecté.

Economie budgétaire due à la faible consommation d'espace



Réduction **des coûts d'aménagement** et **des coûts d'entretien** qui s'appliquent à des surfaces 2 fois moindres que pour des cavurnes, 5 fois moindres que pour des caveaux classiques.

D'où **réduction du Coût Global par défunt accueilli.**
(voir étude ci-contre)

[\(téléchargement\)](#)

Impact à long terme : limitation des extensions ou de création de nouveau cimetière

Une réponse élégante à la pratique croissante de la crémation

Un cimetière qui fait de l'urbanité avec du paysage

Un cimetière promenade : espace public

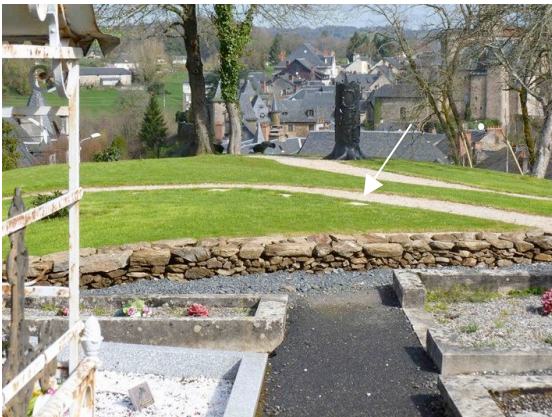


Composer un espace vert agréable qui de ce fait pourra être d'usage public en tant que tel.

Essayer de le mettre en lien piéton avec l'espace urbain : Favoriser le lien sociétal et les liens trans-générationnels

Voir étude Fougerolles ci-après

Possibilité de maintenir une unité dans la mémoire collective en ne créant pas de coupure d'espace avec le cimetière existant...



En créant une extension accolée ou intégrée au cimetière existant avec une forte capacité d'accueil. Ci dessus Uzerche avec le cimetière ancien au premier plan et la ville juste derrière, accessible via un escalier.



implantation sur une concession reprise et partitionnée



SIMULATION.
COMUS (11)
45 HABITANTS



Un cimetière très désordonné, au pied de l'église dans une commune de 45 habitants. Une campagne de reprise de concessions est engagée. Ce pourrait être aussi une campagne de réorganisation en accord et en concertation avec les concessionnaires.

Un espace enclavé de 2 x 2 m est désenclavé et mis en herbe. Implantation de 7 concessions pour 7 familles, soit 28 défunts. La capacité du cimetière est augmentée. Le lien communautaire est respecté.

Reprises de concessions en cimetière existant (proposition Comus)

Des arbres source d'ombrage et d'élévation

Possibilité d'arbres de haute tige à racines rampantes sans dégâts sur les sépultures
Valeur symbolique forte

Préservation du patrimoine existant

Pas d'atteinte visuelle au patrimoine existant
Compatibilité avec les monuments classés

Pas d'impact visuel

La composition paysagère et l'ambiance naturelle du cimetière existant ou à créer ne sont pas impactées par l'implantation de nouvelles tombes cinéraires.

Créer un lieu singulier

L'esprit collectif peut se l'approprier, s'y reconnaître, travailler les ambiances.

Du point de vue des familles

Une vraie sépulture pour les cendres, c'est déjà mieux.

Déficit de lieux de destination pour les urnes

Pour des raisons diverses, les cimetières ne proposent pas beaucoup de places pour des sépultures cinéraires familiales (couramment : cases de columbarium et cavurnes)

Cavurnes : dévoiement des « caveaux » qui ont été pensés au XIX pour la gestion simplifiée des cercueils. Adaptés à ceux qui souhaitent du « bâti »

Columbarium : assimilable à une sépulture ?



Proposé par A. BONNEAU, l'initiateur de la crémation à la fin du XIX pour un dépôt très temporaire d'urnes consignées toutes de même modèle... avant envoi programmé à la fosse commune.

Ci-contre le premier columbarium de France au Père Lachaise, bibliothèque ou consigne ?

Dispersion : légalement c'est une sépulture, mais elle n'en a pas les fonctions

- Absence de localisation repérée précise caractéristique de la tombe
- Pas de fonction de lieu de mémoire car sans accroche visuelle
- sépulture non partageable par la communauté : seul ceux qui étaient là lors de la dispersion savent « où c'est ».

Une plus grande part laissée à la Nature .

Déficit de religiosité

A défaut d'être confié à un Dieu et à ses représentations (croix) le défunt est volontiers confié à la Nature

In-humation : un retour à la nature symbolique et pratique

Les cendres sont en osmose avec la terre et la nourrissent.

Le défunt est réintégré dans la Nature originelle.

Il disparaît, dans le même temps que le deuil se fait, et ne vient pas embêter les vivants quand le temps de l'oubli est arrivé.

Dans un espace paysager



Symbolique de la régénération à travers le végétal qui s'épanouit

Espace intimiste

Espace où la nature a une plus grande empreinte que dans un cimetière classique.

Possibilité d'implantation en talus et en terrains en pente, ce qui offre de nouvelles possibilités paysagères.

Choix de l'emplacement par la famille.

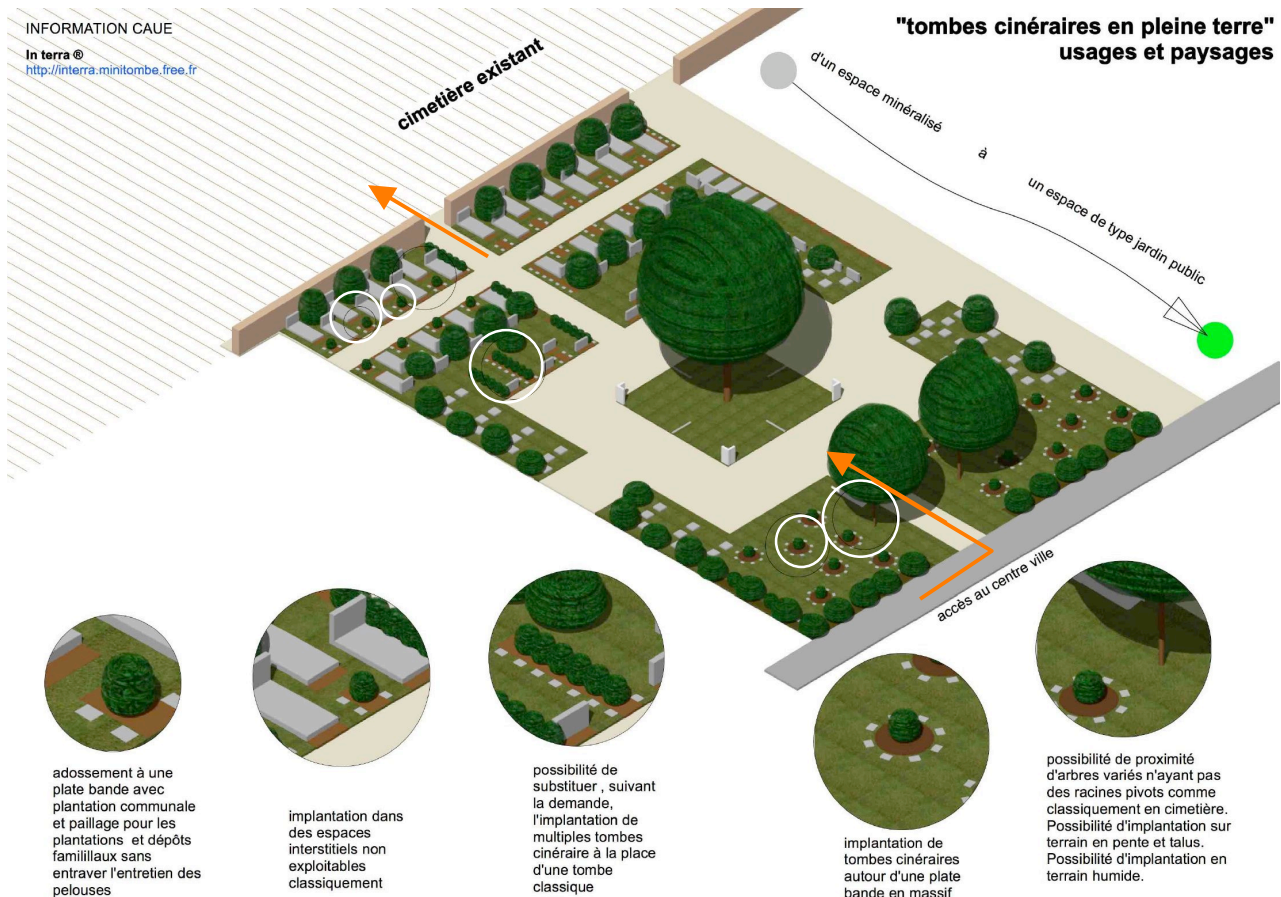
Un lieu de mémoire précis et visualisable, nécessaire à l'évocation

C'est là le rôle principal de la tombe pour le travail de deuil.

Le repérage visuel enclenche les mécanismes d'évocation et de mémoire.

Fougerolles du Plessis, cas d'étude.

Cas d'étude d'une extension de cimetière représentant l'utilisation de différentes formes de sépulture dans un espace traité en « jardin public » en lien avec la ville et avec le cimetière actuel.



"tombes cinéraires en pleine terre" usages et paysages .

CIMETIÈRE - JARDIN
 Proposition pour l'extension du cimetière de Fougerolles du Plessis (53)



VUE DEPUIS LE MUR DU CIMETIÈRE ACTUEL DU TERRAIN RÉSERVÉ.



VUE PROSPECTIVE DEPUIS L'ENTRÉE SUR RUE

Le terrain réservé pour l'extension du cimetière est en liaison directe avec le centre ville via la rue des Grands Jardins.
 Le parti de la proposition d'aménagement est de profiter de la très faible empreinte minérale des minitombes cinéraires pour créer un cimetière-jardin public en arrivant de la rue.
 Plus on va vers le fond et vers le cimetière ancien, plus le jardin se minéralise avec l'implantation de cavurnes puis de caveaux.

	minitombe cinéraire . 4 défunts en pleine terre
	cavurnes. 4 défunts en urnes
	tombe américaine (caveau) 4 défunts en cercueils
	caveau + plate bande (dépot) 4 défunts en cercueils

38 caveaux classiques
 16 tombes américaines
 57 cavurnes
 350 minitombes

soit 461 tombes
 de 4 défunts chacune.

TERRAIN 1 555 m2
 CAPACITÉ : 1844 défunts.
 DENSITÉ : 1,2 défunts/m2

